

Collecte OMR et collectes sélectives

C11 - Performance de collecte

Définition Quantité moyenne de déchets collectés par habitant, sur la base de la population du territoire considéré

PEDMA

la Grenelle
Environnement



Unité : kg/habitant

Indicateur calculé aux niveaux :

- National
- Régional
- Départemental
- Collectivité

Déclinaison **Par déchets collectés (type de collecte) :** ordures ménagères résiduelles (OMR) - verre - matériaux secs (emballages/journaux) - déchets verts/biodéchets - encombrants - déchets dangereux / ordures ménagères et assimilées (OMA)

Exemple En 2009, en France, la performance de collecte sélective des encombrants est de 12 kg/habitant (pour la même année, le ratio est de 23 kg/habitant desservi).

Objectif GRENELLE : réduire la production d'ordures ménagères et assimilées (OMA) de 7% par habitant en 5 ans (année de référence : 2008)

OMA = OMR + Verre + Emballages et journaux-magazines

Les OMA comprennent également, à la marge, les collectes sélectives de déchets de produits alimentaires encore appelés biodéchets (Total France = 42 340 tonnes en 2009).

La performance de collecte des OMA en 2009 est de 373 kg/habitant (contre 391 kg/habitant en 2007).

Mode de calcul Rapport entre le tonnage collecté et la population municipale du territoire considéré (**source INSEE** - cf. fiche méthodologique sur les populations de référence utilisées dans SINOE, pour en savoir plus).

Donnée redressée

Le calcul ne considère que les collectes opérationnelles, c'est-à-dire les services de collecte qui ont fonctionné au moins une journée au cours de l'année de référence du calcul.

